

Partez du bon pied

avec votre programme
d'épargne-retraite
collectif



Dans ce guide, vous trouverez les instructions pour partir du bon pied et adhérer au régime d'épargne-retraite offert par votre employeur par l'entremise de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (Desjardins Assurances).

Peu importe le nombre d'années avant votre retraite, il est important d'épargner pour l'avenir. Ce régime est conçu pour vous aider à atteindre vos objectifs d'épargne.

Table des matières

Pour commencer	4
Quel montant épargner?	5
Choisissez le bon moment	6
Le pouvoir des intérêts composés à votre service	7
Instructions étape par étape	8
• Étape 1. Créez et accédez à votre compte	
• Étape 2. Participez au programme et explorez-le	
Profitez pleinement de votre programme	10
Gardez le cap	11

Trois bonnes raisons d'épargner

Pour la plupart des gens, il est difficile d'acquérir la discipline d'épargner régulièrement.

En cotisant au régime d'épargne-retraite offert par votre employeur, vous y arriverez facilement. En plus de la commodité des retenues sur la paie, il y a plusieurs autres bonnes raisons de participer à votre régime collectif :

1 Accès à des options de placement de qualité

Les fonds de placement offerts dans votre régime d'épargne-retraite ont été soigneusement élaborés par une équipe de professionnels de l'investissement de Mercer et sont offerts par Desjardins Assurances dans le cadre de son programme de fonds distincts¹.

En concevant ces fonds, Mercer a fait appel à des gestionnaires compétents, triés sur le volet, qui administrent habituellement des fonds seulement pour des investisseurs de très grande envergure. Nous sommes convaincus que l'investisseur canadien moyen peut améliorer sa santé financière si nous lui permettons de profiter des services de ces gestionnaires de placements.

2 Des frais concurrentiels

Le regroupement des actifs de tous les participants de votre régime d'épargne-retraite offert par votre employeur vous procure un pouvoir d'achat collectif qui vous permet de profiter de frais de placement concurrentiels. De plus, contrairement à beaucoup de fonds offerts ailleurs, ceux offerts dans ce régime n'exigent pas de mise de fonds initiale minimale et n'entraînent pas de frais de transactions.

À long terme, toutes ces économies peuvent faire augmenter considérablement votre épargne.

3 Un soutien professionnel

Nous savons qu'il peut être compliqué d'épargner et d'investir sans le soutien adéquat. Ce programme vous donne accès à des ressources et à des outils en ligne, ainsi qu'à des conseils de placement de Desjardins Assurances. Le tout, sans frais additionnels.

Nous vous recommandons de consulter votre propre conseiller qualifié afin de déterminer comment ce programme peut compléter votre stratégie financière globale.

¹ Certains des fonds distincts offerts par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie investissent dans des fonds de placement gérés par Mercer Global Investments Canada Limited ou offrent une exposition à certains fonds gérés par Mercer.



Pour commencer

1

Consultez ce guide pour commencer à planifier votre retraite et découvrir les avantages de ce programme collectif.

Consultez ensuite *Votre brochure du participant* et le guide *Vos options de placement* pour savoir comment fonctionne votre régime et comment investir votre épargne.

VOUS PRÉFÉREZ UTILISER UN FORMULAIRE IMPRIMÉ?

Si aucun formulaire imprimé n'est joint à ce guide, demandez à votre employeur s'il est possible de vous en fournir un.

2

Commencez à gérer votre régime en moins de 20 minutes :

1. Pour créer votre compte, vous aurez besoin de votre numéro de groupe et de votre numéro d'employé ou de participant. Le numéro de groupe est indiqué sur la couverture de *Votre brochure du participant*.
2. Consultez le site dsf.ca/participant ou téléchargez l'application mobile Omni Desjardins.
3. Pour des instructions étape par étape, y compris comment utiliser l'application mobile Omni, allez à la page 8.



Quel montant épargner ?

Pour savoir quel montant vous devrez épargner en vue de votre retraite, vous devez tenir compte du mode de vie que vous désirez à la retraite. Ce mode de vie dépendra de vos revenus. Les régimes gouvernementaux ne remplacent habituellement qu'environ 40 % du revenu canadien moyen. C'est un pensez-y bien, car en règle générale, il faut environ 70 % du dernier salaire annuel pour maintenir son train de vie à la retraite.

Source : Institut Fraser, 2014.
La réalité du revenu de retraite au Canada.

Pour déterminer le montant que vous devez épargner, posez-vous deux questions : « *Dans combien d'années vais-je prendre ma retraite?* » et « *Quelles seront mes autres sources de revenus?* »

Voici quelques exemples² de montants d'épargne personnelle nécessaires pour atteindre différents objectifs de revenu annuel à la retraite.

			
	Jasmine	Nick et Catherine	Farzan
Objectif de revenu annuel à la retraite	30 000 \$	50 000 \$	70 000 \$
Épargne personnelle nécessaire	300 000 \$ ³	550 000 \$ ⁴	1 050 000 \$ ³

Vos priorités peuvent changer au fil du temps. Ce qui est important pour vous à 35 ans ne le sera peut-être plus à 60 ans. Réévaluez régulièrement le mode de vie auquel vous aspirez à la retraite, pour vous assurer de rester sur la bonne voie.

Épargnez-vous suffisamment?

Une fois que vous avez adhéré au régime, utilisez l'outil Objectif retraite^{MD} pour savoir combien vous devez épargner pour atteindre votre revenu cible. Cet outil convivial accessible à partir de votre compte vous aidera à savoir si vous progressez comme prévu et comment corriger la situation au besoin. Il vous suffit de confirmer votre revenu annuel et le montant que vous investissez et l'outil fera le reste.

Bon à savoir

La retraite anticipée peut être à votre portée, à condition d'évaluer toutes les possibilités et d'épargner en conséquence.

² Ces exemples sont donnés à titre indicatif seulement. Ils sont fondés sur les hypothèses suivantes : départ à la retraite en 2020 à 65 ans, taux d'intérêt de 1,88 %, admissibilité aux prestations de retraite du gouvernement (RPC/RRQ et SV) et indexation des prestations de retraite à un taux d'inflation de 2 %.

³ Avec une rente viagère sans versement au conjoint survivant garantie pendant 10 ans.

⁴ Avec une rente viagère réversible à 60 % garantie pendant 10 ans.

Choisissez le bon moment

Quand voulez-vous prendre votre retraite?

Si vous voulez prendre votre retraite plus tôt, il faudra bien vous préparer.

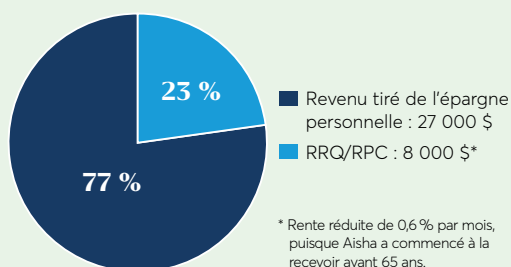
Imaginons que Aisha et Ming gagnent chacun 50 000 \$ par année. Ils visent un revenu de retraite annuel de 35 000 \$ chacun (ce qui représente 70 % de leur revenu avant la retraite).

Aisha veut prendre sa retraite à 60 ans et Ming, à 65 ans. Pour arriver à un revenu de 35 000 \$, voici d'où proviendront les fonds.



Retraite à 60 ans

Revenu de retraite : 35 000 \$

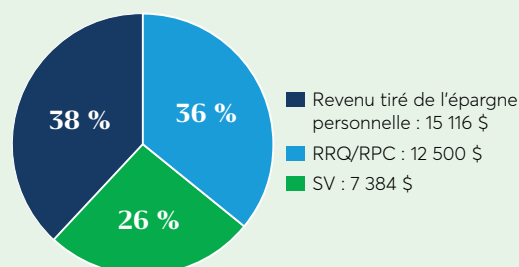


* Rente réduite de 0,6 % par mois, puisque Aisha a commencé à la recevoir avant 65 ans.



Retraite à 65 ans

Revenu de retraite : 35 000 \$



Les graphiques sont fondés sur la rente du RRQ/RPC et la pension de la SV de 2021. Cependant, ils ne reflètent pas la bonification graduelle du RRQ/RPC.

À considérer

À propos du Régime des rentes du Québec (RRQ) et du Régime de pensions du Canada (RPC)

Le RRQ et le RPC versent un revenu de retraite aux personnes ayant cotisé à l'un ou l'autre de ces deux régimes.

Si vous prenez votre retraite à 65 ans, vous serez admissible à 100 % de vos droits en vertu du RRQ/RPC. Si vous la prenez plutôt à 60 ans, vous pourrez commencer à recevoir votre rente de retraite, mais le montant que vous toucherez sera réduit selon le nombre de mois précédant votre 65^e anniversaire. Cette réduction sera permanente, et votre rente n'augmentera pas lorsque vous atteindrez 65 ans.

Par contre, si vous décidez de toucher vos prestations seulement après vos 65 ans – et au plus tard à 70 ans –, le montant sera plus élevé en fonction de l'âge que vous aurez au début des versements.

À propos de la Sécurité de la vieillesse (SV)

La pension de la SV est une prestation mensuelle versée à la plupart des Canadiens âgés de 65 ans ou plus. La date à laquelle vous y serez admissible dépendra donc de votre année de naissance. Dès que vous êtes admissible, vous pouvez la recevoir même si vous travaillez encore ou que vous n'avez jamais travaillé.

Comme dans le cas du RPC, vous pouvez reporter le versement de vos prestations de la SV pendant un maximum de cinq ans à partir de la date à laquelle vous devenez admissible, afin de recevoir un montant plus élevé.

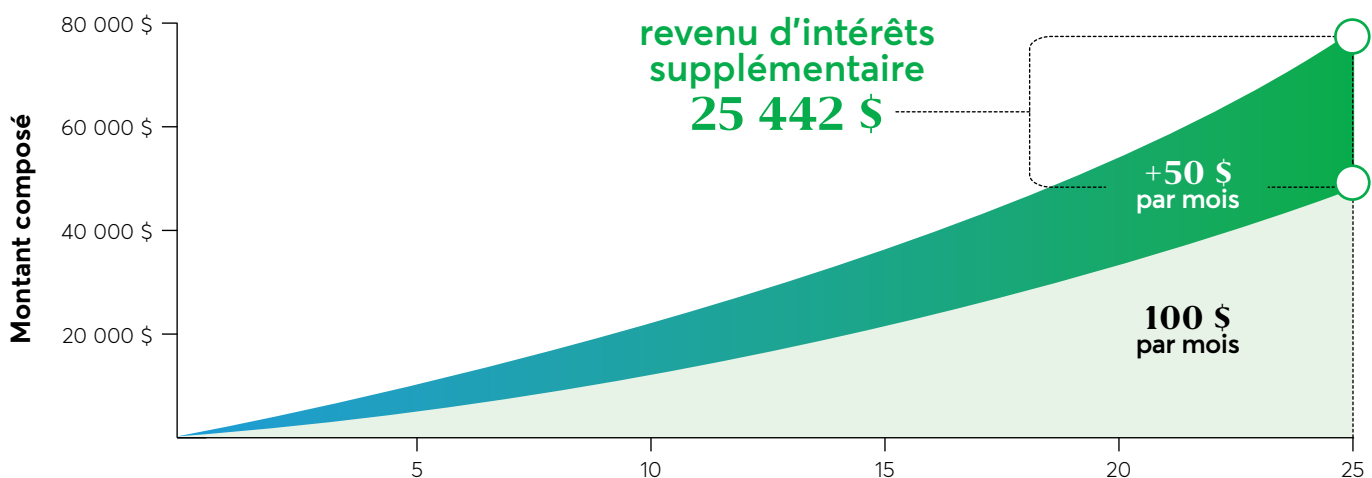
Pour en savoir plus sur les régimes de pension de l'État, consultez les sites servicecanada.gc.ca et retraitequebec.gouv.qc.ca. Vous y apprendrez comment accéder à votre relevé de participation au RRQ ou votre état de compte du cotisant au RPC, pour avoir un aperçu des prestations auxquelles vous pourriez avoir droit.



Le pouvoir des intérêts composés à votre service

Lorsque vous épargnez régulièrement, même une légère augmentation de vos cotisations peut faire une grande différence au fil du temps. Donc, ne perdez pas une minute et épargnez autant que possible. Et grâce aux retenues sur la paie, vous aurez l'esprit tranquille : vous épargnerez sans même y penser!

L'effet⁵ d'une augmentation de 50 \$ de votre cotisation mensuelle sur votre épargne, après 25 ans!



⁵ Illustration hypothétique qui ne reflète aucun fonds d'investissement donné, ni ne promet de garanties ou de droits aux avantages. Suppose un taux d'intérêt composé annuel de 4 % et des revenus d'intérêts à imposition différée.

Instructions étape par étape

Étape 1. Créez et accédez à votre compte

Pour commencer, **vous devez avoir votre numéro de groupe et votre numéro de participant (ou d'employé) en main.** Votre numéro de groupe est indiqué sur la couverture de *Votre brochure du participant* et votre numéro de participant (ou d'employé) est fourni par votre employeur.

Deux méthodes

Allez à dsf.ca/participant

Vous pouvez regarder le tutoriel qui vous est proposé sous l'image, ou suivre simplement les étapes ci-dessous :

- 1 Dans l'image, sous *Accédez à votre compte*, cliquez sur le bouton vert **Commencer**.



- 2 Cliquez sur le bouton **S'inscrire** dans la section de droite.

Pour créer votre code d'utilisateur et votre mot de passe, entrez et validez vos renseignements d'identification (y compris votre numéro de groupe et votre numéro de participant ou d'employé).



- 3 **Pour accéder à votre compte**, entrez votre code d'utilisateur et votre mot de passe nouvellement créés dans la section de gauche. Cliquez sur **Se connecter**, et vous y êtes!

OU Téléchargez Omni, notre application mobile

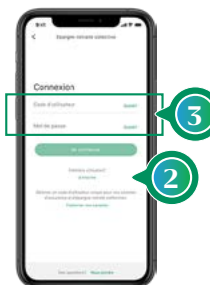
Parcourez les écrans de bienvenue pour découvrir tout ce que l'appli vous permet de faire.



- 1 Sur l'écran d'accueil d'Omni, choisissez **Épargne-retraite collective**.



- 2 Cliquez sur le lien **S'inscrire**, sous le bouton *Se connecter*.



Pour créer votre code d'utilisateur et votre mot de passe, entrez et validez vos renseignements d'identification (y compris votre numéro de groupe et votre numéro de participant ou d'employé).

- 3 **Pour accéder à votre compte**, entrez votre code d'utilisateur et votre mot de passe nouvellement créés dans la section du haut. Cliquez sur **Se connecter**, et vous y êtes!

Pour en savoir plus sur Omni.

Visitez desjardinsassurancevie.com/omni

Étape 2. Participez au programme et explorez-le

Nouveau participant?

Si vous êtes un tout nouveau participant, il vous suffit d'accéder à votre compte en ligne. Après la création de votre profil, cliquez sur **Commençons!**

Nous vous aiderons à déterminer votre objectif d'épargne et à tirer le meilleur parti de votre programme.

Choisissez ensuite le régime auquel vous voulez adhérer et suivez les étapes.

Si vous ne pouvez pas changer vos directives de cotisations en ligne, communiquez avec votre employeur.



OU

Vous participez déjà au régime?

Votre régime d'épargne-retraite offert par votre employeur a-t-il été transféré récemment chez Desjardins Assurances? **Si vous participez déjà au régime**, mais que vous ne connaissez pas Desjardins Assurances, laissez-nous vous aider à partir du bon pied.

Accédez à votre compte en ligne et parcourez la page d'accueil. Vous pourrez y voir combien vous avez épargné et accéder à tout ce qu'il vous faut pour faire fructifier votre argent.

Vérifiez ensuite ce qui suit :

1. **Vos renseignements personnels sont-ils à jour?**

Vérifiez vos renseignements personnels sous *Mon compte > Bénéficiaires et Mon profil.*

2. **Vos décisions d'épargne reflètent-elles vos objectifs et votre situation personnelle?**

Sous *Mes transactions* :

- Cliquez sur **Directives de placement** pour revoir et modifier la façon dont votre épargne est investie.
- Cliquez sur **Cotisations** pour valider ou modifier le montant de vos cotisations. Essayez d'épargner autant que vous le pouvez. Et si votre employeur cotise à votre régime, sautez sur l'occasion!

Si vous ne pouvez pas changer vos directives de cotisations en ligne, communiquez avec votre employeur.

Bon à savoir

Apprenez à connaître votre programme

Pour des renseignements détaillés sur les régimes proposés, référez-vous à *Votre brochure du participant*.

Vous trouverez aussi dans le guide *Vos options de placement* des détails sur les approches d'investissement et les fonds offerts.

Songez à adhérer à un autre régime

Si vous êtes admissible à d'autres régimes dans le cadre de votre programme d'épargne collectif, cliquez sur **Adhésion** sous *Mes transactions*. Cela pourrait servir vos autres objectifs d'épargne.

Profitez pleinement de votre programme

Objectif retraite^{MD}

Une fois votre adhésion terminée, utilisez cet outil de suivi de vos objectifs pour voir comment différents choix peuvent vous rapprocher de votre objectif financier. Avec cet outil flexible, testez divers scénarios en modifiant l'âge de la retraite, le revenu de retraite cible et les montants épargnés, pour constater comment ces modifications pourraient transformer votre avenir.

Vos résultats apparaîtront sur votre relevé et sur votre page d'accueil de l'Épargne-retraite collective chaque fois que vous ouvrirez une session. Ainsi, vous saurez toujours si vous êtes sur la bonne voie.

Vous devez modifier le montant à épargner?⁶

Pas de problème. Cliquez sur **Cotiser**, sous *Mes transactions*.

Si vous ne pouvez pas changer vos directives de cotisations en ligne, communiquez avec votre employeur.

D'autres questions d'argent vous trottent dans la tête?

Cliquez sur **Centre de mieux-être financier** pour découvrir des ressources pratiques qui vous aideront à adopter des habitudes financières saines et à atteindre la tranquillité d'esprit.

Dans le **Centre d'éducation**, on vous propose des formations interactives en ligne qui portent sur divers aspects de vos finances personnelles.

Inscrivez-vous au moment qui vous convient et connectez-vous à partir de votre appareil préféré.

Vous voulez regrouper votre épargne?

Si vous avez un régime d'épargne enregistré avec une autre institution financière, peut-être voudrez-vous consolider votre épargne pour profiter des frais concurrentiels et de l'offre de services de Desjardins Assurances (si les règles le permettent).

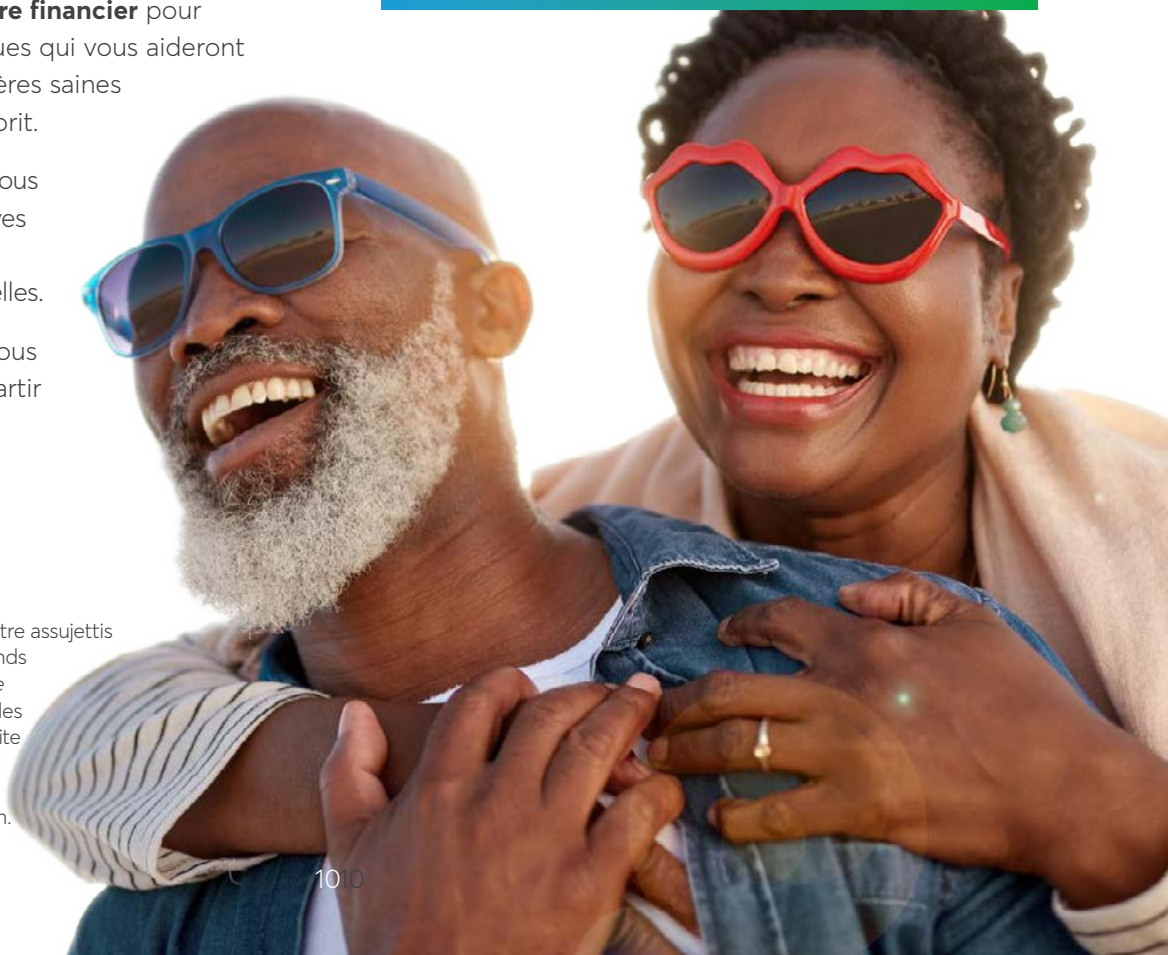
Si vous choisissez de le faire, il vous suffit de remplir le formulaire de transfert – ci-joint ou accessible sur le site destiné aux participants (sous *Documents et formulaires*) – et de l'envoyer à votre institution financière. Pour de l'aide, adressez-vous à votre équipe de l'Épargne-retraite collective.

Besoin d'aide avec vos placements?

Obtenez des conseils d'investissement personnalisés

Si vous avez des questions au sujet de vos options de placement, vous pouvez consulter un conseiller accrédité de Desjardins Assurances. Appelez au 1 844 861-3322 et sélectionnez l'option 1.

⁶ Les montants des cotisations peuvent être assujettis aux dispositions du régime et aux plafonds gouvernementaux. Référez-vous à *Votre brochure du participant* pour connaître les modalités de votre régime et visitez le site de l'Agence du revenu du Canada pour connaître les plafonds de cotisation et consulter votre dernier avis de cotisation.



Gardez le cap

Desjardins Assurances a les outils pour vous aider à chacune des étapes, de votre adhésion au régime jusqu'à votre retraite.

Voici comment ils peuvent vous aider à garder le cap.

Votre relevé financier

Sur votre relevé, vous trouverez un portrait détaillé de votre situation et des projections. Il contient tous les renseignements sur votre compte, dont sa valeur actuelle, vos taux de rendement personnels, votre profil d'investisseur et vos options de placement.

Tous les renseignements que vous avez saisis dans **Objectif retraite^{MD}** y figurent également. Enfin, la section bulletin d'information présente des renseignements pertinents qui vous aideront à atteindre vos objectifs d'épargne.

Optez pour le relevé électronique, plus pratique et plus écologique que la version papier.

Le site Web destiné aux participants

Que ce soit pour passer en revue votre régime ou effectuer des transactions, le site est votre guichet unique pour tout ce qui concerne la planification de votre retraite.

Allez à dsf.ca/participant.

L'application mobile Omni



Toujours en mouvement? Pas de problème, **téléchargez l'appli Omni Desjardins!**

Accédez instantanément à votre régime d'épargne-retraite collective et gérez votre compte, dans un environnement sécurisé et convivial.

Téléchargeable à partir de Google Play et App Store.



À propos de Desjardins Assurances

Desjardins Assurances propose une vaste gamme adaptée de produits d'assurance vie, d'assurance santé et d'épargne-retraite.

Depuis plus d'un siècle, elle offre ses services novateurs aux particuliers, aux groupes et aux entreprises. Desjardins Assurances veille à la sécurité financière de plus de cinq millions de Canadiens dans ses bureaux répartis d'un bout à l'autre du pays. Cette entreprise est l'une des cinq principales sociétés d'assurance vie au Canada. Elle fait partie du Mouvement Desjardins, premier groupe financier coopératif au Canada.

À propos de Mercer

La mission de Mercer est simple : améliorer le mieux-être financier des travailleurs canadiens. Grâce à notre savoir-faire en recherche, nous élaborons toute une gamme de fonds de qualité élevée auxquels votre régime d'épargne-retraite vous donne accès, en plus de tenir informés les investisseurs comme vous.

Au Canada, Mercer offre divers services de placement par l'intermédiaire de sa société de gestion de placements enregistrée, Mercer Global Investments Canada Limited, et de sa société affiliée Mercer (Canada) limitée. Pour en savoir plus sur Mercer, visitez **mercer.ca**.

Des QUESTIONS? Desjardins Assurances est là pour vous.
Communiquez avec votre représentant de l'équipe de l'Épargne-retraite collective

1 844 861-3322

De 8 h à 20 h (HE), du lundi au vendredi

Ou connectez-vous à votre compte via **dsf.ca/participant**
ou l'**application mobile Omni Desjardins** et cliquez sur *Nous joindre*.



DESJARDINS ASSURANCES désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. DESJARDINS, DESJARDINS ASSURANCES et les marques de commerce associées sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec utilisées sous licence par Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. 200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013
desjardinsassurancevie.com

^{MD} Marque déposée de Desjardins Sécurité financière.

Apple et le logo Apple sont des marques déposées par Apple Inc., enregistrées aux États-Unis et dans d'autres régions. App Store est une marque de service d'Apple Inc.
Google Play et le logo Google Play sont des marques de commerce de Google LLC.